

leurs immédiatement, que nous accepterons 2,000 immigrants de plus cette année, ce qui ne veut pas dire que le Manitoba les aura. Cela ne répondra pas du tout à ses besoins. Ainsi, nous devons nous occuper de ces problèmes d'une façon précise et chercher à voir comment nous pouvons obtenir les hommes et comment nous pouvons créer des conditions qui fassent que ces hommes resteront dans cette industrie particulière. A l'heure actuelle, il y a du chômage dans certaines régions du Canada. Il est impossible de déménager ces chômeurs à certaines régions du Canada où il existe un besoin de main-d'œuvre. C'est simplement impossible de le faire.

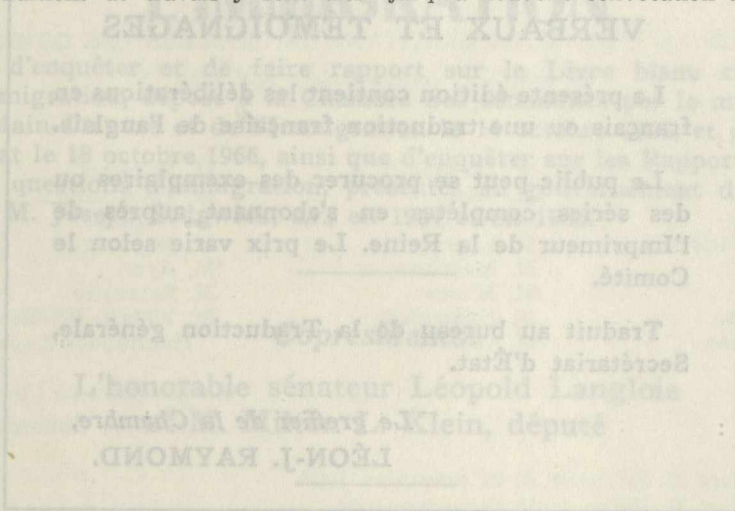
M. Schreyer: Pourquoi?

M. Marchand: Parce que la plupart du temps les conditions de travail y sont très

mauvaises. Vous seriez sûrs, au moins, si vous aviez des immigrants qu'ils y resteront cinq ou six mois, mais aussitôt qu'ils verront qu'ils peuvent obtenir un emploi à Montréal ou à Toronto, ils y déménageront et vous aurez toujours ce problème. Voilà pourquoi je crois qu'il est préférable de nous occuper de ces problèmes séparément au moyen de programmes spéciaux. C'est ce que nous avons fait pour le sud de l'Ontario et c'est ce que nous sommes en train de faire avec le Manitoba.

M. Schreyer: J'attendrai votre retour.

Le coprésident M. Klein: Je désire remercier le Ministre et la sous-ministre adjoint d'être venus aujourd'hui. Le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.



PROCÈS-VERBAUX ET TÉMOIGNAGES
Fascicule 2

SÉANCE DU MARDI 29 NOVEMBRE 1966

TÉMOINS:

Du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration: M. Tom King, sous-ministre, R. B. Curry, sous-ministre adjoint, et D. F. Manning, directeur de la planification (Immigration).